



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

16 Juillet 2015

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Notre déclaration sera courte.

Aussi courte que le CTM du 2 juillet que vous avez ouvert, en constatant son quorum, et refermé quelques minutes après, malgré nos observations et notre volonté de siéger, non sans avoir mentionné que vous ne souhaitiez pas le faire avec des représentants du personnel que vous jugiez peu représentatifs.

Au préalable, avant toute discussion, nous aimerions connaître le statut de ce nouveau CTM.

Devons-nous considérer qu'il est reconvoqué et ne nécessite pas de quorum ? Si oui, que faites-vous du respect de la réglementation en la matière ?

Est-ce un nouveau CTM, puisque son ordre du jour est modifié ? Nous aimerions alors recevoir très rapidement le compte-rendu exhaustif du CTM du 2 juillet avec sa bande-son. Sa rédaction ne devrait pas prendre un temps excessif.

Nous constatons que le point 5 du 2 juillet sur le RIFSEEP a été retiré au profit d'un point d'information présentant les arrêtés déjà parus au Journal Officiel que nous sommes parfaitement capables d'aller lire de notre propre gré. Nous ne siégerons donc pas sur ce dernier point d'information.

Où est passé le point 5 du CTM du 2 juillet ? Pourquoi a-t-il été retiré de l'ordre du jour ? Quand le traiterons-nous ?

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la CFDT porte l'exigence d'un dialogue social de qualité, respectueux des intervenants de chaque côté de la table.

Ce dialogue social de qualité passe forcément par un pré-requis de neutralité de la part des représentants de l'administration et par l'application stricte des textes régissant le fonctionnement des instances, d'autant plus quand ce sont les ministres que vous représentez ici.

Il ne nous semble pas que ce soit le cas actuellement dans nos ministères. Nous l'avons signalé dans un courrier aux deux ministres.

Nous avons dit ne pas vouloir pratiquer la politique de la chaise vide. Là, c'est l'administration qui l'a pratiquée. Dont acte.

Pour en revenir aux réorganisations territoriales en cours, les retours que nous avons des personnels sont aux antipodes du discours de l'administration !

Les agents sont dans l'ignorance complète de leur avenir, (missions, mobilité géographique et fonctionnelle, etc.) La langue de bois et/ou l'ignorance des chefs de services génèrent du stress, facteur de souffrance au travail.

Sur le terrain, à l'initiative des organisations syndicales, les assemblées générales et heures mensuelles d'information se multiplient, le nombre de participants démontre bien qu'il y a une forte attente de communication sur ce sujet et un manquement de l'administration locale et nationale.

Lors du CHSCTM du 26 juin dernier, concernant la réforme territoriale en cours, vous avez refusé de parler des personnels en souffrance dans les DREAL en prétextant que ce n'était pas le lieu d'échanges approprié.

Vous nous avez également dit que lorsque nous accepterions de siéger en CTM, ce dossier pourrait être traité. Nous sommes là. Nous attendons que le débat soit à présent ouvert, car vous avez des obligations de résultats en matière de prise en charge des risques psychosociaux et de préservation de la santé morale et physique de vos personnels.

Pour conclure, nous tenions à souligner ici les qualités humaines et d'écoute de François Cazottes, avec lequel nous avons apprécié de travailler et qui quitte son poste de DRH. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Je vous remercie.

Réponses du Président du CTM (Francis Rol-Tanguy) aux déclarations préalables des élu-e-s

C'est bien un nouveau comité technique ministériel qui est convoqué ce 16 juillet. Le secrétaire général justifie l'annulation du précédent comité en cours de séance pour « essayer de recréer, au moins de retrouver, la vocation naturelle d'espace d'échanges et de dialogue et de prise d'avis sur les textes pour le CTM », après 3 comités annulés et/ou boycottés.

A l'adresse de la CFDT qui s'est insurgée contre ce déni des règles de base du dialogue social institutionnel, il esquisse une amende honorable, avouant du bout des lèvres : « Je me suis mal expliqué, cela doit être corrigé, je m'en excuse ».

Avant de se contredire un peu : « Durant toute cette période, cela n'a pas empêché une série de groupes de travail de se tenir. Mais il est important que le comité technique puisse aussi se tenir. »

Il achève cette partie de son intervention par la promesse d'une signature de l'agenda social par les ministres en présence des organisations syndicales en septembre et nous informe que nous allons recevoir une réponse des ministres à notre courrier relatif au CTM du 2 juillet, ce qui prendra sans doute un peu de temps, « une réponse des ministres nécessite une attente plus longue... »

Sur les actions concrètes liées à la réforme territoriale, il signale le mail envoyé, sous le seing des deux ministres, aux agents concernés par les projets de réorganisation DREAL. Ce qui est dit sur le fait que cette réorganisation, précise-t-il, se fera à missions inchangées pour les DREAL, doit être entendu comme une position du gouvernement, après débat sur ces sujets. La discussion est close et l'arbitrage gouvernemental clair.

Sur une détente du calendrier, il annonce que la décision portant sur les sièges des préfectures de région est reportée au 31 juillet et que la présentation des macro-organigrammes est reportée à la première quinzaine de septembre et que le pré-positionnement est fixé de fin 2015 au 1^{er} semestre 2016. Voilà pour la détente du calendrier.

Enfin, il affirme que les DREAL préfigureurs seront nommés fin juillet 2015.

Il souhaite parvenir « à la mise en place complète de ces réorganisations, dans un cadre volontaire d'aboutir à la cible que nous nous serons fixés après saisine des organes CT et CHS » d'ici fin 2018.

« L'équilibre de l'emploi public doit être maintenu dans les capitales régionales. ».

Les DREAL préfigureurs seront libres sur leur organisation et ne seront pas remis en cause.

Sur le RIFSEEP, les ministres ont demandé l'exclusion des personnels techniques et d'exploitation, y compris ceux de la DGAC.

Pour M. Rol Tanguy, « la messe est dite ». Il se dédira un peu plus tard, en expliquant que les ministres ont, certes, demandé, mais que la DGAFP n'a pas répondu : « Cela ne préjuge en rien de ce qui sera décidé au niveau gouvernemental ». La perspective du 31 décembre donne du temps, de son point de vue, pour que le processus aboutisse et laisse la place à la concertation.

Pour la CFDT, négliger le travail préparatoire en cas de refus de la DGAFP n'est sans doute pas une bonne idée.

Sur l'ITT : elle sera sur la feuille de paie d'août.

Sur le plan de requalification, pour le secrétaire général, la concertation a eu lieu, et a permis de passer de 1 850 à 2 150 personnels concernés. L'effort consenti par les ministres vaut négociation...d'autant qu'une première tranche est possible d'ici janvier 2016. Tout ceci, explique M. Rol Tanguy, a fait partie intégrante des négociations budgétaires.

Mais il reste pourtant les conditions de mise en œuvre de la requalification, largement perfectibles du point de vue de la CFDT.

Commentaires CFDT : l'administration organise des réunions où elle présente ses projets, écoute les prises de paroles, chacun s'exprime et y va de ses questions. Mais sans méthode, si ce n'est celle de distribuer la parole, sans marge de manœuvre, sans négociation, ni réelle transparence, rien ne ressort de ces réunions. L'administration, forte d'avoir organisé des séances de partage, annonce quasi fièrement la fin de « la concertation »...

Réseau Routier National : la concertation continue au niveau local. Le secrétaire général vérifiera auprès du secrétariat d'Etat aux transports.

Sur les retards de gestion : après le CTM, un point sera fait sur leur résorption. La situation s'est améliorée. Il reste à faire un bilan.

Durant ce CTM, à maintes reprises, le secrétaire général clôt les discussions sans vraiment répondre aux questions et aux demandes. Le dialogue social se révèle être un monologue compassé. « Faites-nous confiance, vous pensez bien qu'on fait au mieux... »

Point 1 : procès-verbal du CTM du 8 septembre 2014

Vote POUR à l'unanimité

Point 2 : création d'un service à compétence nationale chargé de la gestion des procédures de transferts transfrontaliers de déchets.

La CFDT souhaite une étude d'impact sur le nombre d'agents concernés dans les DREAL. Nous rappelons également qu'aucune mobilité ne doit être forcée.

Le secrétaire général confirme en séance l'absence de mobilité forcée. Sur les effectifs concernés, ce sont 79 agents, à temps partiel ou complet sur ces missions, représentant 24 ETP au total... qui seront réduits à 17 dans le futur service centralisé.

Absence de mobilité forcée, priorité à la mutation pour les personnels concernés, ancienneté conservée, pas d'impact sur la rémunération, et une veille des DREAL garantie sur les situations individuelles.

Dès l'instant où cette réorganisation n'est pas pénalisante pour les agents et consciente de la nécessité de concentrer les compétences dans un service à compétence nationale, la CFDT a voté pour le décret et l'arrêté.

Votes

Solidaires CGT FSU : abstention

CFDT et UNSA : pour

FO : ne prend pas part au vote

Point d'information 1 sur la réorganisation du CGEDD

Après une présentation soignée, le secrétaire général nous garantit que « l'on gagne en lisibilité vis à vis des services ». De prime abord, cela ne saute pas aux yeux.

Cette réorganisation n'est pas soumise à l'avis du CTM

Wait and see.

Point 3 : projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieurs en chef des TPE du 1^{er} et 2^{ème} groupe

Nous sommes toujours fort dubitatifs des suites apportées aux assises des métiers des Ingénieurs. La réunion programmée le 27 mai 2015 a été annulée le 21 mai pour contrainte d'agenda. Aucun ordre du jour ni documents ne nous avaient été communiqués.

En fait, depuis la réunion du 24 juin 2014, il ne s'est rien passé ou presque. Et s'il s'est passé quelque chose, c'est sans nous !

Malgré nos constantes interventions sur le sujet, nous avons par exemple assisté à la sortie de la charte de gestion 2014, sans jamais être invité aux discussions (ce qui est proprement inadmissible).

Une charte qui explique, commente et sert de fil conducteur aux exercices de gestion (pour certains, menés en CAP) intéresse au-delà des seuls élus de la CAP.

Pour le moins, dans le cadre des suites des assises et de nos demandes constantes, elle aurait dû être concertée avec les organisations syndicales représentatives du CTM.

Le point qui nous est soumis aujourd'hui est une bonne mesure technique qui permet de gérer la fin de carrière des ICTPE, analogue aux dispositions prises en général pour les corps de catégorie A dont l'indice terminal est élevé.

Elle ne doit cependant être prise au détriment des contingents en entrée de grade fonctionnel 1^{er} ou 2^{ème} groupe.

Espérons que ces dispositions ne mettront pas les mêmes délais pour être signées et publiées que les précédentes, inscrites dans un récent décret du 10 juillet 2015, ce dernier avait l'objet d'une consultation en CTM le 18 novembre 2013.

Votes

CGT-FSU – FO - CFDT : pour
UNSA et Solidaires : abstention

Point 4 : décret relatif au guichet unique maritime et registre international français

Ce décret élargit les compétences du guichet à la délivrance des fiches de décisions d'effectifs, du certificat d'assurance dit CLC (dommages par hydrocarbures) et concentre les décisions administratives individuelles prises par le guichet unique du RIF.

Votes

Solidaires : abstention
CFDT – CGT – FSU – FO – UNSA : pour

Point 5 : projet d'arrêté modifiant celui du 4 novembre 2008 qui fixe la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint (création du SCN TTD et réorganisation de la DEAL Martinique)

Le ministère a demandé une date d'application rétroactive au 1^{er} septembre pour que les agents concernés avant la publication du texte puissent en bénéficier.

Comme les 47 fois précédentes, la CFDT vote pour le versement de cette prime.

Votes

CGT FSU – UNSA : abstention
FO : contre
CFDT – Solidaires : pour

Points d'information 2 et 3 sur la réforme territoriale et la revue des missions

Le Président déclare que ses 2 points ont été « vus » lors de ses réponses aux déclarations préalables et souhaite passer directement au point suivant.

La CFDT intervient.

Sur la revue des missions qui revient sur le devant de la scène en cette période de premiers débats budgétaires, vous avez éludé toute discussion, fort de courriers de nos ministres demandant une pause. Très bien !

Mais l'histoire nous rattrape vite dans le cadre de la réforme territoriale. Les fusions de service, la modification des seuils annoncés pour les intercommunalités remettent en question les dispositions engagées dans les DDT(M) sur la mission d'Application du Droit des Sols. Les annonces de nouvelles coupes de têtes, en terme d'emplois, réparties sur moins 671 à l'Ecologie et moins 261 au Logement soit un total de 932 auquel il convient sans doute d'ajouter les effets de retour d'emplois du décroisement MEDDE/MAAF (370 emplois) nous alarment.

La CFDT porte des exigences en termes de garanties et de cadrage des discussions locales. Notre objectif est bien d'accompagner les agents confrontés à des décisions prises par un gouvernement et des débats parlementaires.

L'administration doit leur apporter transparence sur leur situation, sur les enjeux et les objectifs avec toutes leurs conséquences et leur donner la capacité de choisir en toute connaissance de cause leurs évolutions professionnelles. Cela va au-delà de vagues promesses de ministres.

La CFDT souhaite des accords négociés qui engagent l'administration.

Mais sur toutes ces situations, nous subissons toujours les mêmes rengaines et l'absence d'engagements réels d'ouverture de négociations sur un cadre de garanties et une méthode qui allieraient les discussions nationales et locales.

Pour une information de qualité, pour la transparence, pour assurer un haut niveau d'accompagnement, pour disposer de cadres ambitieux de garanties collectives, il est urgent de négocier avec les organisations syndicales représentatives.

La CFDT y est prête pour assurer aux agents concernés, non seulement le maintien mais aussi l'amélioration de leurs situations individuelles en termes de conditions de vies sociale et familiale.

L'administration n'y est manifestement pas prête ! Elle compte sur les préfets et directeurs locaux pour gérer tout cela au mieux. Cela s'est passé ainsi sur l'ADS et l'ATESAT, cela recommence sur les CRICR et le plan de relance autoroutier, et cela se poursuit sur ce nouveau cycle de réforme.

L'accompagnement des agents est une impérieuse nécessité. Il passe par une parfaite connaissance des situations existantes et futures et de leurs impacts sur les personnes concernées, encore une fois.

L'annonce ici et là (cf. plan de relance autoroutier et situation à Toulon) de soutiens psychologiques, de cellule d'écoute renvoie le problème sur l'agent. Ce n'est pas l'agent qui a un problème. C'est la manière dont il est traité.

L'administration ne lui apporte pas de garanties, ce qui le met en difficulté et en souffrance au travail.

Elle choisit souvent cette solution de facilité, le soutien psychologique, la cellule d'écoute, elle ferait mieux de se poser la question du contact, des garanties qu'elle doit apporter aux agents.

Travaillons sur la méthode et sur la manière afin d'éviter de mettre les agents dans une situation de détresse psychologique.

Au niveau des fonctions publiques, un accord sur les Risques Psychosociaux a été signé, un accord Qualité de Vie au Travail a été proposé à la signature. Ils apportent des orientations intéressantes et insistent notamment sur les études d'impacts et l'accompagnement des personnels comme sur leurs capacités d'expressions collectives.

La CFDT souhaite l'ouverture de réels espaces de négociations sur les réformes et leurs conséquences et des accords qui engagent toutes les parties.

Peu ou pas de réponses complémentaires du président du CTM...

Point d'information 5 sur le RIFSEEP

Comme nous l'avions annoncé dans notre déclaration préalable, la CFDT quitte le CTM, suivie par l'UNSA, car ce point ne concerne qu'une présentation de textes déjà publiés.

Le comité technique n'est pas une salle de relecture. Nous souhaitons discuter des textes à venir.

Le Président répond que l'on aura tout le temps de le faire à l'automne puisque rien ne doit être acté avant le 31 décembre. Les délais sont effectivement larges...

Pour conclure ce compte-rendu de CTM, la CFDT tient à rappeler que remercier, pour le travail effectué, un DRH qui change de service, n'est en rien de « la flagornerie ».

Certains syndicats devraient profiter de la période estivale pour potasser le dictionnaire et apprendre les définitions des mots qu'ils emploient à tort.

Les représentants CFDT lors de ce CTM :

Véronique THYS et Jean-Christophe SALUSTE, élu-e-s titulaires

Gwénaëlle L'HUILLIERE, Nelly BOUGENOT, Patrick GROSROYAT, experts